—HEAD Genève	**Bachelor HES-SO en Arts visuels** HEAD – Genève **DESCRIPTIF DE MODULE** **Année académique : 2023 - 2024**	Hes·so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels, Département Cinéma
Titre du module	**Economie du cinéma 1**
Type de module	Module fondamental théorique – Module obligatoire*
Code	FT 33.12
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Semestre 3
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	**Economie de la production** : comprendre les fondamentaux de l'économie du cinéma et analyser la problématique de la production et de la diffusion en Suisse. Etre capable de réaliser un dossier de production.
Contenu et formes d'enseignement	**Economie de la production** : ce cours-séminaire aborde les questions suivantes : • Le cinéma pensé comme activité économique : compréhension de la filière cinématographique, le modèle hollywoodien et ses avatars nationaux, l'exception culturelle et l'encadrement du cinéma par des mesures de soutien, les enjeux de ces aides, leur organisation. • Le coût des films : le budget, le financement, le rôle des télévisions et des diffuseurs. • Le travail du/de la producteur-trice : ses rapports aux auteur-e-x-s, etc. • Le marché, la diffusion, les festivals, la salle, la VOD, la télévision et les autres perspectives. • Les alternatives au marché : réflexion sur la capacité de penser le cinéma en s'émancipant de la fatalité de ses liens avec l'économie. • Les différents éléments indispensables à la constitution d'un dossier de production.
Modalités d'évaluation et validation	Selon fiche remise par l'enseignant-e-x en début de semestre. Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les professeur-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impressions, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalité de remédiation	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai prévu par le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module obligatoire (Bachelor Cinéma) doit être répété dès que possible. Pas de remédiation possible pour un module répété
Enseignant-e-x-s	Daniel Schweizer et autres intervenant-e-x-s
Responsable-s du module	Daniel Schweizer
Descriptif validé le	9.07.2023
Par	Delphine Jeanneret

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.